



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/455
S/1998/913
2 octobre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-troisième session
Point 45 de l'ordre du jour

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSÉQUENCES POUR LA PAIX
ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 19 de la résolution 52/211 B de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1997, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter tous les trois mois durant sa cinquante-deuxième session des rapports sur les progrès de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Il porte sur l'évolution de la situation depuis l'établissement du rapport du Secrétaire général en date du 19 juin 1998 (A/52/957-S/1998/532) et est également destiné au Conseil de sécurité qui a demandé à être tenu régulièrement informé de la situation en Afghanistan.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION EN AFGHANISTAN

2. Pendant la période faisant l'objet du présent rapport, les événements en Afghanistan ont connu, comme il fallait s'y attendre, une évolution inquiétante. À la suite de la rupture des pourparlers intra-afghans au sein du Comité directeur mixte, en vue de la convocation de la Commission des oulémas et de l'abandon ultérieur du processus par les Taliban, les deux parties se sont livrées à des récriminations, chacune rejetant sur l'autre la responsabilité de l'échec des pourparlers. Dans le même temps, les dirigeants de chacune des parties avec lesquels la Mission avait pris contact ont continué de proclamer leur volonté de rechercher un règlement pacifique dans le cadre d'une autre forme de dialogue, certains ayant même invité l'Organisation des Nations Unies à mettre au point les modalités de la reprise d'un tel dialogue.

3. Toutefois, cette brève période d'optimisme a pris fin lorsque les deux parties ont renié leur engagement de s'abstenir de toute offensive militaire importante pendant les pourparlers du Comité directeur. Elles ont fait fi des appels lancés à maintes reprises par la Mission spéciale, l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et l'ensemble de la communauté internationale, les

exhortant à maintenir le moratoire sur les offensives de grande envergure même après la rupture des pourparlers à Islamabad. La situation était tendue, les attaques contre les parties se multipliant et s'intensifiant rapidement.

4. Les forces du Front uni relevant du commandant Ahmed Shah Massoud ont intensifié leurs attaques à la roquette contre l'aéroport international de Kaboul. Ces roquettes manquaient parfois leurs cibles et tombaient dans des zones avoisinantes, frappant gravement des populations civiles innocentes et causant d'importants dégâts aux installations. La Mission spéciale a compté que 84 roquettes au total sont tombées aux alentours de l'aéroport de Kaboul entre le 1er juin et le 4 septembre 1998. Sur ce nombre, 29 ont été lancées au mois de juin, 23 en juillet et 28 rien que pendant les quatre premiers jours du mois de septembre. À une occasion, une roquette a atterri sur l'aéroport et a été évitée de justesse par un avion de l'ONU qui s'apprêtait à décoller.

5. Au début du mois de juin, les forces du Front uni fidèles au général Abdoul Rachid Dostum, chef du Parti Jumbish, ont lancé une attaque contre les forces des Taliban dans la région du Gormach-Bala Murgab dans la province de Badghis située au nord-ouest du pays, près de la frontière qui sépare l'Afghanistan du Turkménistan. Avec l'aide d'éléments Taliban locaux qui s'étaient ralliés à lui, les forces du général Dostum a contraint les Taliban à se replier au-delà du Bala-Murghab en direction de Qala-I-Naw, probablement avec l'intention d'expulser les Taliban de la province de Badghis. Les Taliban ont repoussé cette attaque et réussi finalement à maintenir les forces du Jumbish sur les lignes de front initiales.

6. L'offensive lancée par les forces des Taliban contre la zone tenue par le Front uni à partir du 12 juillet 1998 a été de loin la plus importante et la plus grave. Agissant avec rapidité, les Taliban ont écrasé les forces du Jumbish et pris Maimana, la capitale de la province de Faryab, le 12 juillet. Ils se sont ensuite emparés de Sheberghan, la capitale de la province de Jozjan, bastion du général Dostum, le 2 août, et de Mazar-i-Sharif même le 8 août. La chute de Mazar-i-Sharif, la seule grande ville qui n'était pas aux mains des Taliban, constituait un grave revers pour le Front uni. Les Taliban ont poursuivi leur avancée et pris la ville de Bamiyan dans le centre de l'Afghanistan le 13 septembre.

7. De nombreuses informations ont fait état d'actes d'ingérence extérieure, pour la plupart commis secrètement. La Mission spéciale a appris qu'un grand nombre de non-Afghans, qui seraient pour l'essentiel d'origine pakistanaise, avaient participé à tous les stades des combats aux côtés des Taliban. Elle a rencontré et interrogé plusieurs combattants capturés à Bamiyan. Ils ont tous admis qu'ils étaient Pakistanais mais ont prétendu être des aventuriers indépendants luttant à titre individuel pour une cause et nié toute affiliation à une institution officielle du Gouvernement pakistanais.

8. Dans le même temps, les Taliban ont porté des contre-accusations contre les factions du Front uni concernant l'aide militaire massive qui serait constamment fournie à ces factions sous forme de matériel ultraperfectionné par leurs sympathisants à l'étranger. Les Taliban ont affirmé que, lors de leur avancée, leurs forces avaient découvert et pris un dépôt de missiles du type Frog-7, destiné à l'exportation d'une portée de 70 kilomètres et capables de transporter

une charge de 450 kilos chacun ainsi qu'un lance-missile, qui auraient tous fait partie de l'arsenal militaire du dirigeant israélien, Sayed Mansour Nadiri. Ils ont également signalé la capture à Mazar-i-Sharif de 35 chauffeurs de camions iraniens qu'ils ont accusés de transporter de la République islamique d'Iran du matériel de guerre destiné aux forces du Front uni. La République islamique d'Iran, qui cherche à obtenir la libération de ces chauffeurs, a déclaré qu'il s'agissait de civils innocents qui transportaient des marchandises à usage commercial et humanitaire dans le nord de l'Afghanistan.

9. L'escalade militaire et l'incertitude politique qui l'accompagne ont été suivies de manifestations tangibles d'hostilité, notamment dans les milieux Taliban, à l'égard de la communauté étrangère travaillant dans le pays, comme en témoignait le décret promulgué par les Taliban en vertu duquel les organisations non gouvernementales internationales à Kaboul étaient tenues de réinstaller leurs bureaux dans un immeuble commun à la sortie de la ville, décret auquel se sont opposées presque toutes les organisations non gouvernementales. Les Taliban ont ensuite expulsé de Kaboul tous les membres de ces organisations. De plus, le personnel international non musulman a été averti qu'il pourrait faire l'objet d'attaques de la part de certains groupes intégristes ultrareligieux. Le 20 août, les États-Unis d'Amérique, à la suite du bombardement terroriste de leurs ambassades à Nairobi et Dar es-Salaam, ont lancé en guise de représailles des attaques de missiles contre certains objectifs en Afghanistan passant pour être des centres d'entraînement aux activités terroristes internationales.

10. Les événements susmentionnés ont tous concouru à créer un climat de tension qui a fatalement nui aux relations entre les autorités Taliban et le personnel international en Afghanistan. Deux fonctionnaires locaux des Nations Unies qui avaient été enlevés à Jalalabad le 13 juillet ont été découverts assassinés dans des circonstances sur lesquelles les autorités Taliban n'ont toujours pas fait la lumière. La sécurité s'est détériorée au point où on a tiré sur deux membres de la Mission spéciale qui ont été grièvement blessés à Kaboul le 21 août, l'un d'entre eux ayant succombé ultérieurement à ses blessures. Il a alors été décidé d'évacuer tous les membres des organismes des Nations Unies jusqu'à ce que la situation en matière de sécurité se révèle propice à leur retour.

11. Dans ce contexte de tensions entre les Taliban et les membres des organismes internationaux en Afghanistan et à la suite de l'acquisition de territoires par les Taliban, comme on l'a vu plus haut, il convient d'appeler l'attention sur trois incidents, à savoir l'attaque meurtrière lancée contre des membres de la Mission spéciale à Kaboul, l'affaire des diplomates iraniens qui ont d'abord été portés disparus (et dont on a admis ensuite qu'ils avaient été assassinés), et les réactions des pays voisins.

A. Attaque lancée contre le personnel de la Mission spéciale

12. Le 21 août, vers 7 h 30, deux membres de la Mission spéciale, un spécialiste des affaires politiques et un conseiller militaire adjoint, qui se rendaient au bureau de la Mission spéciale à bord d'un véhicule des Nations Unies clairement identifié, ont été interceptés et heurtés par un autre véhicule portant l'insigne officiel des Taliban qui venait en sens inverse et d'où un homme armé a sauté et commencé à tirer sur les deux fonctionnaires des Nations Unies, les blessant grièvement. Le Conseiller militaire adjoint, le

lieutenant-colonel Carmine Calo, ressortissant italien, a succombé à ses blessures le lendemain. Cette terrible tragédie était la première de cette nature depuis la création de la mission de paix des Nations Unies en Afghanistan en mai 1988.

13. Le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale ont condamné cette violente attaque contre des représentants innocents des Nations Unies ainsi que l'assassinat des deux fonctionnaires afghans des Nations Unies à Jalalabad. Dans sa résolution 1193 (1998) du 28 août 1998, le Conseil de sécurité a notamment condamné les attaques contre le personnel des Nations Unies dans les parties du territoire de l'Afghanistan tenues par les Taliban. Dans une déclaration du Président datée du 6 août 1998 (S/PRST/1998/24), les membres du Conseil de sécurité se sont déclarés gravement préoccupés par la forte recrudescence récente des affrontements militaires et ont condamné l'assassinat des deux fonctionnaires afghans des Nations Unies à Jalalabad. J'ai exprimé ma tristesse au Gouvernement italien et offert mes condoléances personnelles à la famille du lieutenant-colonel Calo. J'ai également demandé aux autorités Taliban un rapport complet sur les résultats des enquêtes menées sur tous les aspects de cet incident, y compris l'identité des agresseurs, leurs motifs ainsi que des informations sur la nature des poursuites judiciaires qui seraient engagées à l'encontre des coupables. Les autorités Taliban ont regretté cet incident et informé l'Organisation des Nations Unies qu'elles avaient arrêté deux suspects qui seraient de nationalité pakistanaise. Toutefois, le rapport complet sur cet incident demandé par l'Organisation des Nations Unies n'a toujours pas été communiqué. Comme suite à nos demandes, le Gouvernement pakistanais a déclaré qu'il n'était pas en mesure d'identifier les deux suspects placés sous la garde des Taliban.

B. Assassinat de diplomates iraniens

14. À la suite de l'entrée des Taliban à Mazar-i-Sharif et de leur occupation de cette ville, la République islamique d'Iran a indiqué que 11 de ses diplomates ainsi qu'un correspondant de presse iranien, qui étaient tous en poste au consulat iranien dans cette ville, étaient portés disparus. Le 10 septembre, les Taliban ont annoncé qu'ils avaient découvert le corps de neuf de ces diplomates tués par des soldats Taliban qui avaient agi de leur propre chef.

15. Cet incident a été condamné dans le monde entier et suscité des préoccupations au sein du corps diplomatique à l'échelon international. J'ai publié le 11 septembre une déclaration condamnant énergiquement ces meurtres cruels qui constituaient une violation du droit international et demandant qu'une enquête soit ouverte d'urgence afin que les auteurs soient traduits en justice. Le 15 septembre, le Conseil de sécurité a publié une déclaration du Président dans laquelle il a condamné énergiquement ces assassinats qui, a-t-il affirmé, avaient gravement fait monter la tension dans la région (S/PRST/1998/27).

C. Impact sur les pays voisins

16. L'avance des Taliban, en particulier vers les frontières des Républiques d'Asie centrale, inquiète et alarme ces pays. Ils redoutent surtout l'afflux de

réfugiés fuyant l'Afghanistan pour échapper à l'emprise et au harcèlement éventuels des Taliban. Ils craignent aussi que l'islamisme de type intégriste professé par les Taliban ne se répande et vienne jeter le trouble dans leurs sociétés civiles. Une réunion de haut niveau de quatre Républiques d'Asie centrale s'est déjà tenue à Tashkent pour mettre au point une stratégie commune visant à prévenir ou à gérer les retombées de l'avance des Taliban. En outre, les événements actuels compromettent la conclusion éventuelle d'arrangements en matière de transports et d'échanges, en particulier entre le Turkménistan et l'Afghanistan, ainsi qu'avec d'autres pays. Pour leur part, les Taliban ne cessent d'affirmer qu'ils n'ont aucune visée expansionniste.

17. La République islamique d'Iran a réagi violemment aux événements récents. La tension n'a cessé de monter entre la République islamique d'Iran et les Taliban après la prise de Mazar-i-Sharif le 8 août dernier et la disparition de 11 diplomates et journalistes. La situation a encore empiré lorsque les Taliban ont reconnu le 10 septembre que neuf de ces diplomates et journalistes avaient été tués par les forces des Taliban (ceux-ci ont affirmé cependant que ces combattants avaient agi de leur propre initiative). Après les manoeuvres militaires initiales auxquelles 70 000 soldats ont participé au début septembre le long de la frontière, la République islamique d'Iran a annoncé le 12 septembre qu'elle organiserait de nouvelles manoeuvres avec un total de 200 000 soldats. Les commentaires de hauts dirigeants iraniens reproduits dans les médias indiquent que la République islamique d'Iran envisage peut-être une riposte militaire. Les Taliban ont pris des mesures pour défendre leurs frontières avec la République islamique d'Iran, notamment en déployant des forces supplémentaires.

D. Violations présumées des droits de l'homme

18. On s'inquiète du sort de la population chiite hazara à Bamiyan du fait des allégations de massacres de musulmans chiites après la prise de Mazar-i-Sharif, le 8 août dernier. Quelques organisations indépendantes, notamment Amnesty International, ont déclaré que 2 000 personnes auraient été tuées par les Taliban. Ces informations n'ont toutefois pas été confirmées jusqu'ici. Dans ma déclaration du 11 septembre, j'ai exhorté toutes les factions belligérantes afghanes, en particulier les Taliban, à respecter les droits de l'homme de tous les groupes ethniques et religieux afghans. J'ai exprimé à nouveau la même inquiétude lorsque je me suis entretenu avec les Représentants permanents du Pakistan, de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis le 14 septembre. Les Taliban ont constamment rejeté ces allégations et déclaré que leurs forces avaient pour instructions strictes de ne pas infliger de mauvais traitements aux populations des territoires qu'elles occupent.

III. ACTIVITÉS DE LA MISSION SPÉCIALE

19. Après la rupture du processus des oulémas, la Mission spéciale a poursuivi son programme normal de contacts avec les divers dirigeants afghans, ses consultations avec les groupes intergouvernementaux dans la région et ses activités ordinaires avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales dans le cadre des arrangements de programmation commune pour l'Afghanistan. La Mission a également organisé plusieurs rencontres avec

des fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères du Pakistan et des représentants du Gouvernement de la République islamique d'Iran à Islamabad.

20. Au début juillet, le Pakistan a informé la Mission spéciale qu'un arrangement avec la République islamique d'Iran était en cours en vue d'une initiative de paix commune pour l'Afghanistan. Cette initiative devait être menée discrètement, sans la participation de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de la Conférence islamique, le Pakistan ayant promis toutefois de tenir la Mission spéciale régulièrement informée des progrès réalisés. Deux missions ont été entreprises par ces gouvernements, l'une prévoyant une navette entre Mazar-i-Sharif et Kandahar, l'autre, de plus niveau, prévoyant des consultations devant se tenir alternativement à Téhéran et Islamabad.

21. Le 14 juillet, le Gouvernement pakistanais a remis à la Mission spéciale un rapport intérimaire sur l'initiative de paix commune, y compris le texte d'une déclaration établie par les deux gouvernements, qui devait être examinée lors d'une réunion du groupe "six plus deux" au Siège de l'ONU. Malheureusement, les événements ont interrompu cette louable entreprise, devenue inutile du fait de la situation militaire.

22. Dans le cadre des efforts communs entrepris au titre du plan de programmation commune, la Mission spéciale a intensifié ses contacts avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales en prenant des mesures intégrées. Elle a participé aux opérations menées pour porter secours aux victimes des tremblements de terre catastrophiques qui ont ravagé le nord de l'Afghanistan; elle a notamment prêté son aéronef à plusieurs reprises pour assurer le transport des secours. Elle a également participé aux travaux du Comité consultatif commun, au titre du mémorandum d'accord, et s'est intéressée en particulier à la question mentionnée ci-dessus de la réinstallation des organisations non gouvernementales internationales dans un immeuble commun à Kaboul.

23. Le 23 juillet, la Mission spéciale a envoyé à Jalalabad une délégation représentant la communauté des organismes des Nations Unies travaillant en Afghanistan pour faire des représentations au Gouverneur de la province de Nangarhar au sujet de l'enlèvement et du meurtre de deux Afghans qui travaillaient pour les Nations Unies. Au moment de l'établissement du présent rapport, les organismes des Nations Unies n'avaient toujours pas reçu le rapport détaillé sur les circonstances de l'enlèvement et des meurtres, promis par le Gouverneur des Taliban.

24. La Mission spéciale a aussi gardé le contact avec divers groupes et personnes afghans non militaires, en particulier parmi les réfugiés se trouvant dans la République islamique d'Iran et au Pakistan, ainsi qu'avec des Afghans résidant à l'étranger. Elle a constaté qu'on trouve dans ces groupes un grand nombre d'intellectuels afghans, d'hommes et de femmes ayant fait d'importantes études ainsi que de personnes ayant une grande expérience professionnelle, commerciale et administrative, qui pourraient grâce à leurs compétences jouer à l'avenir un rôle crucial dans la reconstruction et la remise en état de l'infrastructure du pays. La Mission spéciale s'est donc intéressée à leurs activités, notamment lors d'une réunion qui s'est tenue à Bonn en juillet, à

laquelle assistaient environ 150 Afghans prestigieux qui ont examiné des questions relatives au rétablissement de la paix en Afghanistan.

IV. MON ENVOYÉ SPÉCIAL ET LES ACTIVITÉS MENÉES AU SIÈGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

25. Pendant la période à l'examen, mon Envoyé spécial pour l'Afghanistan, M. Lakhdar Brahimi, et le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques ont organisé trois réunions du groupe officieux "six plus deux" pour examiner la question de l'Afghanistan. Le groupe comprend les pays limitrophes de l'Afghanistan – la Chine, l'Ouzbékistan, le Pakistan, la République islamique d'Iran, le Tadjikistan et le Turkménistan – ainsi que les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie.

26. La deuxième réunion a été convoquée d'urgence le 21 août pour examiner les événements survenus en Afghanistan et évaluer leurs répercussions sur les efforts menés pour rétablir la paix dans ce pays. Les délégations ont exprimé leur inquiétude devant la recrudescence des combats en Afghanistan et sont convenus de continuer à suivre de près la situation.

27. J'ai convoqué et présidé la troisième réunion du groupe "six plus deux", qui a eu lieu le 21 septembre et à laquelle assistaient les ministres des affaires étrangères des pays intéressés. La réunion a adopté des points d'accord, dont le texte est joint en annexe au présent rapport.

28. Pendant la période à l'examen, M. Brahimi s'est rendu en Arabie saoudite pour y tenir des consultations avec des fonctionnaires de ce pays. Le groupe "six plus deux" a appuyé ma décision d'envoyer M. Brahimi dans la région pour y travailler en faveur des objectifs des points d'accord. La mission de mon Envoyé spécial débutera le 4 octobre par une visite à Téhéran, qui sera suivie de visites au Pakistan et éventuellement dans d'autres pays de la région.

V. LA SITUATION HUMANITAIRE ET LES DROITS DE L'HOMME

A. La situation humanitaire

29. La situation humanitaire en Afghanistan continue de s'aggraver, et met à rude épreuve les dispositifs d'assistance et les énergies de la société afghane, même celles de ses membres les plus résistants. L'avance des Taliban a été considérable en juillet, août et septembre. Les forces anti-Taliban se sont regroupées dans l'intention manifeste de défendre la province de Badakshan, la région de Panjshir et d'autres zones. Le reste des forces mises en déroute de l'ex-alliance du nord du général Dostum s'est dispersé, mais serait prêt à se regrouper en partie, d'après certains signes, à condition d'être motivé et de disposer de la coordination et de l'appui logistique nécessaires. Les forces demeurées loyales au commandant Masood sont capables, si les circonstances s'y prêtent, de faire peser de graves menaces sur Kaboul tant que celui-ci contrôle l'accès d'aéroports aussi vitaux que Bagram et Faizabad. Les chances de parvenir à rétablir la paix et la stabilité dans le pays paraissent relativement lointaines.

30. Au cours des mois de juillet et d'août, le personnel international de l'ONU et de ses institutions spécialisées ainsi que la plupart du personnel des ONG, à l'exception du personnel international du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ont été évacués d'Afghanistan. Trois événements ont motivé le retrait du personnel international : a) l'ordre donné par les autorités de Kaboul en juillet aux membres des ONG de se réinstaller dans le bâtiment Polytechnique; b) la recrudescence des combats en août dans les régions du nord et du centre; et c) les missiles lancés par les États-Unis à la fin août sur des camps qui assureraient l'entraînement de terroristes à Khost. Le personnel national poursuit la mise en oeuvre des programmes de l'ONU.

31. À la suite de la démarche effectuée le 4 septembre par les autorités taliban demandant à l'ONU de fournir une assistance humanitaire aux populations de la province de Bamiyan, l'Organisation a accepté d'envoyer une mission à Bamiyan pour l'évaluation des besoins humanitaires. Les représentants taliban ont été notifiés du fait que la mission ne serait entreprise qu'à titre exceptionnel et qu'elle n'impliquerait pas que la totalité du personnel international de l'ONU qui se trouvait auparavant en Afghanistan y reviendrait. L'ONU a également fait savoir aux autorités taliban que la mission ne serait dépêchée que si les autorités garantissaient la sécurité de son personnel et uniquement si les conditions suivantes étaient remplies : a) autoriser les avions de l'ONU à se rendre directement à Bamiyan et à en repartir sans faire escale; b) fournir des escortes taliban à la mission pendant toute sa durée; c) ne pas contraindre le personnel de l'ONU à passer la nuit dans une localité pour des raisons de sécurité; d) permettre au personnel de la mission d'utiliser librement le matériel de communication de l'ONU et e) permettre à la mission d'avoir pleinement accès à toutes les populations ayant besoin d'être secourues dans la région de Bamiyan. Les autorités taliban ont initialement accepté toutes ces conditions, mais ont fait savoir par la suite à l'ONU que l'aéroport de Bamiyan était endommagé et que les avions de l'ONU ne pourraient y atterrir. Bien que l'ONU ait confirmé à plusieurs reprises qu'elle était prête à dépêcher une mission chargée d'évaluer les besoins, les autorités taliban n'ont pas encore accordé les autorisations de vol nécessaires.

32. D'autre part, trois membres du personnel recrutés localement sont toujours emprisonnés à Kaboul sans avoir fait l'objet d'une inculpation. Un grand nombre d'entrepôts de l'ONU ont été pillés et le matériel n'a pas été récupéré et le meurtre de deux membres recrutés localement du personnel de Jalalabad et d'un membre du personnel international de Kaboul n'a toujours pas fait l'objet d'une enquête. L'attaque lancée par les États-Unis à l'aide de missiles demeure une source de tensions.

33. À la suite de la signature du Mémorandum d'accord entre les autorités de Kaboul et l'ONU en mai 1998, le Comité consultatif mixte a tenu plusieurs séries de réunions entre la fin juin et la fin août (date à laquelle ces réunions ont été suspendues en raison de l'évacuation de la totalité du personnel international). La dernière série de réunions a eu lieu en août à la suite du message adressé par l'ONU aux autorités de Kaboul indiquant que si aucun progrès n'avait été accompli d'ici le 31 août 1998 en ce qui concernait plusieurs questions, à savoir l'expulsion du personnel des ONG, la sécurité du personnel, l'accès aux services de santé et aux écoles, et la question du "maharam", l'ONU

réexaminerait toutes les options touchant la poursuite de l'exécution de ses programmes en Afghanistan.

34. En juillet 1998, les ONG ont appris qu'elles devraient regrouper leurs bureaux dans des locaux communs à Kaboul ou quitter le pays. Le 20 juillet, les autorités taliban se sont rendues dans les locaux de toutes les ONG à Kaboul et ont donné l'ordre à celles qui refusaient de se réinstaller ailleurs de quitter Kaboul immédiatement. Les bureaux des ONG qui ont dû partir ont été scellés. Ce même jour, la Commission européenne a décidé de suspendre le financement qu'elle accordait pour l'exécution de programmes à Kaboul. Bien que l'inclusion de cette question à l'ordre du jour ait initialement soulevé des objections, le Comité consultatif mixte a finalement accepté, lors de sa dernière réunion le 12 août, de créer une commission tripartite qui examinerait tous les aspects de la question de la réinstallation dans d'autres locaux en vue de parvenir à une solution mutuellement acceptable. Il a également été précisé dans l'accord intervenu qu'en attendant la remise en état des locaux convenue, les ONG pourraient continuer à exercer leurs activités dans les locaux qu'elles occupaient actuellement ainsi que l'exécution de leurs programmes. Toutefois, les réunions du Comité consultatif mixte ont par la suite été suspendues en raison de l'insécurité.

35. Alors que les provinces de Takhar et de Badakhshan situées dans une partie montagneuse et reculée du pays ne s'étaient pas encore remises des dommages causés par le tremblement de terre qui les ont dévastées le 30 mai 1998, un séisme encore plus fort, d'une magnitude de 6,9 et 7,11 sur l'échelle de Richter, a de nouveau frappé la même région, tuant 4 000 personnes, endommageant 127 villages, et détruisant plus de 17 000 maisons. Les organisations humanitaires, dont l'Organisation des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et des organisations non gouvernementales, appuyées par des gouvernements donateurs, ont organisé des opérations de secours à grande échelle. À la fin de juin, les ONG qui avaient assuré la distribution de secours d'urgence envisageaient de faciliter la reconstruction de 17 000 maisons dans plus de trois districts. À la fin d'août, les travaux de reconstruction qui avaient commencé dans la zone occidentale et qui s'étaient ralentis en raison de l'insécurité se poursuivaient. Il faudra peut-être au début de l'hiver fournir des secours à un certain nombre de villages si les travaux de construction ne sont pas achevés d'ici là.

36. Depuis la livraison à la fin mai par un convoi du Programme alimentaire mondial de 800 tonnes métriques de blé dans la région de Hazarajat et de 200 tonnes métriques de blé dans la région de la vallée de Ghorband tenue par les Taliban, il n'a pas été possible d'obtenir des autorités des Taliban et de Hezb-i-Wahdat des sauf-conduits afin d'acheminer un deuxième convoi de 1 000 tonnes métriques de vivres dans la région. En raison de ce blocus et des difficultés accrues que pose le transport de vivres par des véhicules commerciaux des provinces du nord vers Hazarajat, de graves pénuries alimentaires risquent de se produire dans la région au cours de l'hiver.

37. Du fait de la progression récente des forces des Taliban dans la zone de Bamiyan dans la région de Hazarajat, la population se sent d'autant plus menacée et redoute d'éventuelles manoeuvres militaires qui pourraient viser des groupes ethniques ou religieux.

38. Les efforts de diverses parties se poursuivent en vue de parvenir à l'adoption d'une approche de principe en vue d'aboutir à la paix et à la reconstruction. En août, le cadre stratégique global qui définit les principes, objectifs et arrangements institutionnels permettant d'appliquer une stratégie politique plus cohérente, efficace et intégrée pour la mise en oeuvre des programmes d'assistance a été publié. En Afghanistan, en dépit du départ du personnel international, on a entrepris la mise en place d'un dispositif commun de programmation, en particulier en créant un conseil chargé de programmer l'aide en Afghanistan. Ce conseil sera composé de représentants de l'ONU, des ONG, du Comité international de la Croix-Rouge/Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des principaux pays donateurs.

39. Au cours des derniers mois, le Programme d'action antimines du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan a suspendu ou ralenti ses activités du fait que l'ONU a suspendu les siennes dans certaines régions du pays et en raison de problèmes de financement pour certains des projets non financés directement par l'ONU. On prévoit donc que le Programme ne sera pas en mesure d'atteindre tous les objectifs fixés pour l'année. Il est néanmoins parvenu à obtenir des résultats importants en 1998, notamment en déminant 15,9 kilomètres carrés de champs de mines et 13,7 kilomètres carrés de champ de bataille ainsi qu'en procédant au relevé de 37,6 kilomètres carrés de champs de mines et de terrains contaminés par des munitions non explosées. Au cours de la même période, 386 000 personnes ont bénéficié des activités de sensibilisation au danger des mines. Malgré les tensions politiques, le Programme est généralement accepté et respecté par toutes les factions.

40. En ce qui concerne le rapatriement des réfugiés, au cours de la période allant du 15 juin à septembre 1998, cinq groupes de réfugiés afghans, représentant un total de 2 805 personnes, ont quitté le Pakistan et sont retournés dans les provinces orientales et centrales de l'Afghanistan, au titre du nouveau programme de rapatriement de groupe du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Ce chiffre a sensiblement gonflé l'effectif des rapatriés pendant les huit premiers mois de l'année, qui est actuellement de plus de 20 000, soit le double de ce qu'il était à la même période en 1997.

41. Au 8 septembre 1998, des annonces de contributions et des contributions s'élevant au total à 54 millions de dollars des États-Unis avaient été versées pour l'exécution de projets à la suite de l'Appel global de 1998 en faveur de l'Afghanistan, soit 35 % des besoins mentionnés dans l'appel et évalués à 157 millions de dollars des États-Unis. En outre, des annonces de contributions et des contributions représentant un montant total de 30 millions de dollars des États-Unis ont été versées pour l'exécution de projets non pris en compte dans l'appel. Le montant total de l'aide humanitaire pour l'Afghanistan versé jusqu'à présent s'élève donc à 84 millions de dollars des États-Unis.

B. Droits de l'homme

42. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'est apprêté à mener une enquête approfondie sur les violations massives des droits de l'homme qui auraient été commises dans le nord de l'Afghanistan en 1997.

En mai, le Haut Commissariat a envoyé dans le nord de l'Afghanistan une mission exploratoire chargée de déterminer la manière de procéder pour mener une enquête approfondie sur ces allégations. La mission a présenté un rapport au Haut Commissariat en juin. Un descriptif de projet pour la mission d'enquête envisagée a été mis au point en juillet. Entre-temps, le Haut Commissariat s'est mis en rapport avec des pays donateurs potentiels qui pourraient accepter de financer l'enquête en question. J'ai la satisfaction de constater qu'un certain nombre de ces pays se sont immédiatement déclarés disposés à fournir des fonds.

43. Toutefois, comme je l'ai expliqué plus haut dans le présent rapport, les conditions de sécurité sur le terrain se sont progressivement détériorées en raison de l'intensification des combats, au point d'amener l'ONU à retirer tout son personnel international en août. Dans les circonstances actuelles, il est difficile d'envisager l'envoi d'une mission d'enquête dans un avenir prévisible.

44. Les récentes percées faites par les Taliban dans le nord du pays et, plus récemment, autour de Bamiyan ont donné lieu à de nombreuses allégations relatives à des violations massives des droits de l'homme par les forces des Taliban. Les Taliban eux-mêmes ont nié toutes ces informations et ont accusé leurs opposants de commettre des atrocités et des massacres. L'ONU s'est attelée d'urgence à l'étude des moyens d'enquêter sur ces allégations et d'assurer le respect des droits de l'homme fondamentaux de tous les Afghans.

VI. OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

45. La situation en Afghanistan s'est considérablement détériorée en raison de l'intensification des combats entre le Front uni et les Taliban à la suite de l'échec, en juin, du processus des oulémas. La longue guerre civile en Afghanistan, qui constitue elle-même une énorme tragédie humanitaire, risque maintenant de dégénérer en conflit régional et pose un danger réel pour la stabilité dans la région. S'ajoutant aux souffrances endurées depuis si longtemps par la population afghane, cette situation est un motif de profonde préoccupation pour moi-même et l'ensemble de la communauté internationale.

46. À mesure que les combats s'intensifiaient, je n'ai cessé de lancer aux factions afghanes qui s'affrontent, ainsi qu'aux puissances étrangères qui continuent à entretenir le conflit, des appels en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel qui serait suivi de la reprise des négociations politiques. Ce faisant, j'ai réaffirmé que, même si une partie devait l'emporter sur les autres par la force, le conflit ne prendrait pas fin mais entrerait simplement dans une nouvelle phase. Malheureusement, ces appels, ainsi que les résolutions du Conseil de sécurité et les déclarations faites par son président semblent être restés vains.

47. Je renouvelle mon appel à toutes les factions afghanes, en particulier aux Taliban, pour qu'elles respectent les droits de l'homme des populations sous leur contrôle. Je tiens également à souligner que les vestiges culturels et historiques de l'Afghanistan, notamment les statues de Bouddha à Bamiyan, font partie de l'héritage commun de l'humanité et devraient être protégés par tous. Je tiens à rappeler aux factions afghanes que la communauté internationale suit de près non seulement leurs paroles mais également leurs actes.

48. La mission de M. Brahimi revêt une importance capitale. Les résultats de ses efforts dépendront essentiellement de la détermination de toutes les parties, non seulement les factions afghanes mais également les voisins de l'Afghanistan, de parvenir à un accord sur une formule pragmatique et pratique qui permettrait à l'Afghanistan de recouvrer la stabilité et de renouer avec une certaine normalité. Cela permettrait de prendre d'autres initiatives pour parvenir à un règlement politique durable afin que les populations de l'Afghanistan puissent coexister dans la paix.

49. Mon rapport annuel à l'Assemblée générale sur la situation en Afghanistan, qui paraîtra prochainement, contiendra une analyse plus détaillée des implications des faits nouveaux exposés ci-dessus, ainsi que mes recommandations concernant le rôle futur de l'ONU en Afghanistan.

50. Enfin, je tiens à adresser de nouveau mes condoléances au Gouvernement italien et à la famille du lieutenant-colonel Calo qui a sacrifié sa vie dans l'accomplissement de ses fonctions pour la cause de la paix en Afghanistan.

Annexe

RÉUNION DE GROUPE "SIX PLUS DEUX" TENUE AU NIVEAU DES MINISTRES
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, LE 21 SEPTEMBRE 1998, AU SIÈGE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Points d'accord

- Conformément à la résolution 1193 (1998) du Conseil de sécurité et afin de mettre un terme au conflit en Afghanistan et d'éviter toute nouvelle effusion de sang, les Taliban et les autres parties devraient décréter un cessez-le-feu immédiat et entamer des négociations en vue de parvenir à un règlement politique dont l'aboutissement serait la mise en place d'un gouvernement multiethnique et représentatif reposant sur une large assise.
- Toutes les forces devraient immédiatement libérer les nombreux non-combattants qu'elles détiennent, y compris les Iraniens.
- Les Taliban devraient accélérer le retour des dépouilles des trois diplomates iraniens tués en Afghanistan, coopérer pleinement à une enquête internationale sur l'assassinat de diplomates iraniens et de fonctionnaires des Nations Unies en Afghanistan et traduire les parties coupables en justice.
- L'Organisation des Nations Unies devrait enquêter sur les informations faisant état de massacres et de charniers en Afghanistan.
- Les Taliban devraient respecter pleinement le droit international humanitaire et les droits fondamentaux de la personne, y compris les droits des femmes, cesser d'offrir asile aux terroristes internationaux résidant sur le territoire du pays et empêcher la production et le trafic de stupéfiants.
- L'assistance humanitaire des Nations Unies devrait reprendre dès que possible, toutes les factions devant créer les conditions de sécurité nécessaires à cette fin en vertu de normes internationalement acceptées.
- En vue de réduire les tensions dans la région, toutes les parties devraient faire preuve d'un maximum de modération et régler leurs différends par des moyens pacifiques conformément à la résolution 1193 (1998) du Conseil de sécurité.
- Le groupe "six plus deux" prend note de la proposition de l'Ouzbékistan tendant à ce qu'une prochaine réunion du groupe se tienne dans ce pays.
- Le groupe "six plus deux" appuie la décision du Secrétaire général de dépêcher son Envoyé spécial, M. Lakhdar Brahimi, dans la région pour

contribuer à la réalisation de ces objectifs et de ceux contenus dans le texte définitif des questions à aborder approuvé le 3 mars 1998, de rendre compte de ses conclusions et recommandations au groupe et de solliciter la participation de l'Organisation de la Conférence islamique à cette mission.
